



## JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

Par **marccagn**, le **29/08/2011** à **18:31**

Bonjour,

Je paie une pension alimentaire de 350€ pour deux enfants. J'ai su qu'un de mes enfants majeurs fait une formation en alternance avec une ressource de l'ordre de 50% du smic. J'ai par lettre A/R demandé à sa mère de justifier cela ainsi que l'hébergement de celui-ci. Trois mois plus tard je n'ai pas de réponses. Que dois-je faire? Est-elle tenue de me donner ces informations??. Suis-je obligé de saisir le JAF ?. Merci de m'éclairer sur ce sujet!!.

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **19:05**

oui, vous êtes obligé de saisir le JAF mais avec 50% du SMIC en études, ne demandez pas la suppression, juste une diminution